



## **QUAND LA DIRECTION TACLE LES CHEFS D'ÉQUIPES !**

Alors que les premiers retours des suites du mouvement de la CGT de Juillet 2020 commençaient à arriver (travaux dans les vestiaires, parkings, ré-évaluation des TDPIS..), la direction de NavalGroup Nantes-Indret a fait le choix de l'économie de quelques Euros au détriment des Chefs d'équipes...

### **Concrètement de quoi s'agit-il ?**

Certaines équipes, principalement à l'usinage, ne percevaient que 5€ de TDPIS\* alors que certains sites pour le même métier percevaient 50 à 80 € par mois, et pour d'autres métiers certaines contraintes ou travaux pénibles n'étaient pas pris en compte. Il était donc légitime de demander la réouverture de ce sujet, comme le faisait la CGT depuis près de 4ans.

### **Comment s'y est prise la direction ?**

Pour la direction, visiblement l'objectif était de s'en sortir à budget constant... Alors que les TDPIS sont une compensation financière d'un travail réputé pénible ou salissant.

Certains chefs d'équipes ont été sollicités pour leurs équipes, les équipes pas toujours, mais nous faisons le constat qu'il n'y a pas eu de dialogue sur le sujet mais simplement une présentation en CRIC, sans que l'entière des éléments soient donnée aux représentants des personnels.

Le constat final est qu'encore une fois ce sont les membres du CODIR qui ont tranché, et donc acté de la réduction des TDPIS pour certains. Cela fait donc l'économie de quelques Euros, comme ce qui avait provoqué le mouvement de Juillet 2020 (suppression d'une partie des primes suites aux horaires COVID, soit une économie d'environ 5000€.)

Ce sont donc des bien-pensants qui gagnent **plus de 100.000€ à l'année** qui décident de supprimer **100€ de primes** à des chefs d'équipes toujours plus sollicités et malheureusement pas du tout soutenus par la direction et encore moins par leurs HRBP !

### **La suite ?**

Nous demandons qu'un **vrai dialogue** soit instauré sur ce sujet et qu'une réévaluation à la hausse des TDPIS soit faite pour les personnels qui ont perdu une partie des primes, Chefs d'équipes et Ouvriers.

Nous demandons qu'une compensation de salaire soit faite si le montant de la réévaluation des TDPIS venait à diminuer le salaire NET des salariés.

Enfin nous demandons que les codes TDPIS imputés aux salariés soient partagés par les équipes, que le constat des travaux pénibles ou salissants soit le fruit d'une concertation plutôt que le résultat d'un débat en CODIR...

\*TDPIS : travaux dangereux pénibles insalubres ou salissants